

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 01/06/2026

Séance du Vendredi 5 JUIN 2026

DATE D'AFFICHAGE

LE : 9 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTES : 15

ABSENT(S) : 3

POUVOIR : 3

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi cinq juin à 19h, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 1^{er} juin 2026, s'est réuni en session publique et extraordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia BOISRENOULT, Elody CADEC, Frédéric CUEILLE, Virginie GOUTAUDIER, Geneviève LAVAUX, Alain LEGRAND, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Marie RAMETTE, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Jérémy BROCARD (pouvoir Mme CADEC), Virginie DUJARDIN (pouvoir M. MAZURE), Yann GRUMBACH (pouvoir à Mme MARTINEZ),

Secrétaire de séance : M. MAZURE Christian

Délibération : désignation du correspondant défense

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

Le maire indique au conseil municipal que le correspondant défense est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres. Elle précise que le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Mme le Maire propose au conseil municipal de confier ces missions à M. MAZURE Christian.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire. M. MAZURE Christian est désigné correspondant défense de la commune. Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.



Cet extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 5 juin 2026
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Secrétaire de séance, Christian MAZURE